

REST'O COLLEGE

DEPOT D'UNE DEMANDE DE CALCUL DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLEGES PUBLICS DU VAL D'OISE

⚠ Important

Le dispositif **Rest'O Collège** permet de **calculer le tarif des repas à la restauration scolaire**.

👉 **L'inscription définitive à la demi-pension se fait directement auprès du collège.**

La demande de calcul du tarif s'effectue en ligne sur la plateforme de Téléservices du Département, accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone.

Étape 1 : Se connecter à la plateforme de téléservices du Département du Val d'Oise

<https://services-en-ligne.valdoise.fr/>

- ✓ Créer un compte usager
- ✓ Ou connectez-vous avec vos identifiants : adresse mail / mot de passe
- ✓ Créer une entité (foyer)
- ✓ Créer un membre - bénéficiaire (élève)



- 💡 Pour tout problème lié à la connexion ou à la création du compte usager, une aide en ligne est disponible.
- ☎ Assistance informatique : **01 34 25 56 47**, du lundi au vendredi de 14h à 17h et également de 8h30 à 12h du 1^{er} juin au 13 juillet ainsi que du 7 septembre au 16 octobre.

Etape 2 : Accéder au formulaire depuis votre espace personnel dans la rubrique Education & Jeunesse

BIENVENUE DANS L'ESPACE EDUCATION & JEUNESSE

MON TABLEAU DE BORD

J'accède à mon tableau de bord pour suivre tous mes démarches.

Connexion

SERVICES

Les services proposés par la Direction de l'Education



CALCUL DU TARIF RESTOCOLLÈGE 2026-2027

Déposer ma demande de Restauration scolaire

➤ [Accéder au service](#)

C'est quoi ?



Pour qui ?



Comment ?



Documents à fournir



Etape 3 : Préparer les documents

Avant de commencer, préparez les pièces justificatives **au format PDF ou JPEG**, parfaitement lisibles.

⚠ La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser **5,8 Mo**.

Les documents demandés sont indiqués sur : <https://services-en-ligne.valdoise.fr/education/>

✅ **Documents utilisés chaque année** : ces documents peuvent être enregistrés dans le porte-document accessible depuis votre compte :

- Justificatif nominatif avec le **numéro INE** de l'élève,
- **Livret de famille complet** (parents et enfants) ou **acte de naissance avec filiation non daté**.

📧 **Documents à renouveler chaque année scolaire** :

- Justificatifs de **ressources du foyer**.

Etape 4 : Compléter les informations et insérer les pièces justificatives

📌 **Nouveauté 2026-2027** : le **quotient familial CAF s'affiche uniquement sur la page récapitulative du dossier**.

Après validation du formulaire :

- Vous recevez un mail intitulé « Dépôt d'une demande auprès du Département du Val-d'Oise » envoyé depuis services-en-ligne@valdoise-info.fr
- Un numéro de demande est attribué : c'est lui qui valide officiellement le dépôt.

Etape 5 : Notification de votre tarif

La notification du tarif est envoyée **par mail** au titulaire du compte depuis l'adresse électronique **NE PAS REPENDRE** « services-en-ligne@valdoise-info.fr »

Vous recevez la notification immédiatement si :

- Vous avez indiqué être **au tarif maximum**,
- Ou si vous êtes **allocataire CAF ou MSA** (le quotient familial est transmis automatiquement).

Dans ces cas, la demande est directement classée dans les **Archives** (voir tableau de bord).

Autres situations :

Si le quotient familial n'est pas transmis automatiquement ou selon votre situation (avis d'imposition, cas dérogatoire, fonctionnaire international) :

- La demande apparaît avec le statut « **En cours de traitement** »,
- Les services départementaux instruisent la demande dans un délai indicatif de **3 à 10 jours**

Une fois traitée, la demande est classée dans les **Archives** (voir tableau de bord).

Autres statuts du traitement d'une demande :

- **Annulée** : dossier incomplet ou pièces illisibles → une **nouvelle demande doit être déposée**,
- **Invalide** : une demande pour l'année scolaire en cours a déjà été déposée et notifiée pour le collégien(ne)

CAS PARTICULIER : en cas d'impossibilité d'accéder au service internet

À partir de mi-juin, un formulaire papier peut être demandé auprès du collège.

📧 Le dossier complet (formulaire + pièces justificatives au format A4) doit être envoyé par courrier à :

Rest'O Collège 2026-2027
Direction de l'Éducation et des Collèges
Conseil départemental du Val-d'Oise
2 avenue du Parc – CS 202201
95032 Cergy-Pontoise Cedex

Du lundi au jeudi, Rest'O collège vous accompagne par téléphone au 0 800 01 95 95 (appel gratuit) selon le planning d'ouverture ci-dessous :

- Du 01 juin au 02 juillet 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Du 03 août au 27 août 2026 de 9h30 à 12h30
- Du 07 septembre au 01 octobre 2026 de 9h30 à 12h30
- Exceptionnelle du 05 octobre au 15 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

⚠ A compter du 02 novembre 2026 le service sera ouvert de 9h30 à 12h30

⚠ Fermeture en juillet 2026 et durant les congés scolaires 2026/2027

Le dispositif est ouvert du 1er juin 2026 jusqu'au 30 avril 2027.
Les délais de traitement sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les périodes.
Pour toutes questions, merci de les adresser à restocollege@valdoise.fr

⚠ L'application du tarif notifié dépend du planning de facturation du collège